



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	
	Nom du produit	Engineering Series – Tough Resin
	Description du produit	Résine photopolymère pour impression 3D (SLA & DLP)
	Noms alternatifs	Engineering Tough Resin
	Date d'émission	26-novembre-2019
	Numéro de version	01
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	
	Utilisation identifiée	Photopolymère est un monomère à base d'esters acryliques pour imprimantes DLP et/ou LCD 3D avec système de lumière UV.
	Utilisations déconseillées	Aucune connue
<b>1.3</b>	<b>Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	
	Nom de l'entreprise	Formfutura BV
	Adresse	Groenestraat 215, 6531 HH Nijmegen, Pays-Bas
	Téléphone	+31 (0)85 743 4000 4000 (Heures de bureau Lu - Fr. 09:00 - 17:00 CET)
	courrier électronique	product.compliance@formfutura.com
	Personne à contacter	Conformité des produits
<b>1.4</b>	Numéro de téléphone d'urgence	+31 (0)30 274 8888, uniquement pour le médecin
		National Poison Information Center Utrecht, Pays-Bas

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
	Selon le règlement (CE) n° 1272/2008[CLP].	
	Irritation cutanée. Cat. 2	H315
	Sensation cutanée. Cat. 1	H317
	Irritation des yeux. Cat. 1	H319
	Aquatique chronique Cat. 4	H413
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquettes</b>	
	Mot de signalisation	Avertissement
	Mention(s) de danger	H315 : Cause une irritation de la peau. H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée. H319 : Provoque une grave irritation des yeux. H413 : Peut entraîner des effets nocifs durables pour la vie aquatique.
	Déclaration(s) de mise en garde	P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un appareil de protection des yeux et du visage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver à fond après la manipulation. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.





		P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à porter - poursuivre le rinçage.
		P333+P313 : En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
		P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
		P501 : Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers**

Non classé comme PBT ou vPvB.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Ce produit est un mélange.

**3.2 Mélanges**

Les substances contenues dans le produit qui peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement, ou auxquelles des limites d'exposition professionnelle ont été fixées, sont détaillées ci-dessous.

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008[CLP].

Ingrédient(s) dangereux	W/W %W/W	EINECS No.	Classe de danger et code(s) de catégorie(s)	Mentions de danger Code(s)
Oligomère méthacrylique	40 - 60	Propriétaire	Aquatique chronique Cat 4	H413
Méthacrylate de glycol	10 - 30	212-782-2	Sensation cutanée. Cat 1 Irritation des yeux. Cat 2	H317 H319
Acrylate d'uréthane oligomère	20-45	Propriétaire	Irritation cutanée. Cat 2 Sensation cutanée. Cat 1 Irritation des yeux. Cat 2	H315 H317 H319
Benzoxazole	<0,5	230-426-4	Aquatique chronique Cat 4	H413
Oxyde de phosphine	<2	278-355-8	Sensation cutanée. Cat 1 Repr. Cat. 2 (fer.) Aquatique chronique Cat 2	H317 H361f H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir la section 16.

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer à l'air frais et garder au repos. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si une irritation ou d'autres symptômes surviennent après le lavage.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Continuer de rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'inconfort persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir ou donner quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente ou a des convulsions. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

		d'eau. Garder la personne sous observation. Si la personne devient mal à l'aise, consultez un médecin.
<b>4.2</b>	<b>Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés</b>	
	Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits dans l'étiquetage (voir section 2) et/ou dans la section 11. D'autres symptômes et effets importants ne sont pas encore connus.	
<b>4.3</b>	<b>Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis</b>	
	Note au médecin	
	Traitement :	Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.
<b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>		
<b>5.1</b>	<b>Moyens d'extinction</b>	
	Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, poudre sèche, CO2.
	Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau.
<b>5.2</b>	<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	
	Dangers pendant la lutte contre l'incendie	Vapeurs nocives
		Évolution des fumées/brouillard
	Des températures élevées peuvent provoquer une réaction de polymérisation spontanée générant de la chaleur/pression. Les contenants fermés peuvent se rompre ou exploser au cours d'une polymérisation à la dérive. Utiliser un jet d'eau ou un brouillard pour réduire la température des contenants.	
<b>5.3</b>	<b>Conseils pour les pompiers</b>	
	Équipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
<b>SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b>		
<b>6.1</b>	<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
	Porter des gants de protection, des lunettes de protection et des vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation inadéquate, utiliser un respirateur protection. Maximiser la ventilation après un dégagement accidentel.	
<b>6.2</b>	<b>Précautions pour l'environnement</b>	
	Contenir de l'eau contaminée ou de l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines. Éviter le rejet dans l'environnement.	
<b>6.3</b>	<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	
	Éliminer les sources d'inflammation. Absorber avec du sable ou un autre absorbant inerte. Le déversement peut être entreposé comme déchet chimique dans un endroit approuvé.	
<b>6.4</b>	<b>Référence à d'autres sections</b>	
	Voir section 8, 13.	
<b>SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>		
<b>7.1</b>	<b>Précautions à prendre pour une manipulation sûre</b>	
	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser une ventilation mécanique en cas de manipulation provoquant la formation de vapeurs. Manipuler et ouvrir le contenant avec précaution. Porter des vêtements de protection complets en cas d'exposition prolongée et/ou de fortes concentrations. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.	
<b>7.2</b>	<b>Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles</b>	
	Protéger de la lumière, y compris des rayons directs du soleil. Le contenant peut être rempli pour seulement 90 %. Garder les contenants hermétiquement fermés, à l'écart des agents oxydants. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 30°C. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C pendant plus de 24 heures. Des températures élevées peuvent provoquer une polymérisation spontanée.	
<b>7.3</b>	<b>Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)</b>	
	Aucune.	
<b>SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE</b>		





## 8.1

## Paramètres de contrôle

Substance	No CE
Oligomère méthacrylique (100%)	Propriétaire

DNEL (composant à 100 %)	Oral	Inhalation	Cutanée
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	3,52 mg/m3	2 mg/kg

PNEC (composante à 100 %)	
Compartiment aquatique	Sans objet
Compartiment terrestre	Sans objet

1 Toxicité : DNEL non établi

Substance	No CE	LTEL ppm (8 heures TWA)	LTEL mg/m3 (8 h TWA)
Méthacrylate de glycol (100 %)	212-782-2	0,05	0,24

DNEL (composant à 100 %)	Oral	Inhalation	Cutanée
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	4,9 mg/m3	1,3 mg/kg

PNEC (composante à 100 %)	
Compartiment aquatique	10 mg/l (eau douce) 0,482 mg/l (eau de mer) 3,79 mg/kg de poids sec (sédiments)
Compartiment terrestre	0,476 mg/kg de poids sec

1 Toxicité : DNEL non établi

Substance	No CE
Acrylate d'uréthane oligomère (100%)	Propriétaire

DNEL (composant à 100 %)	Oral	Inhalation	Cutanée
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	1	1

PNEC (composante à 100 %)	
Compartiment aquatique	Sans objet
Compartiment terrestre	Sans objet

1 Toxicité : DNEL non établi





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Substance	No CE
Oxyde de phosphine (100%)	278-355-8

DNEL (composant à 100 %)	Oral	Inhalation	Cutanée
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	3,5 mg/m <sup>3</sup>	1,0 mg/kg

PNEC (composante à 100 %)	
Compartiment aquatique	0,00353 mg/l (eau douce) 0,000353 mg/l (eau de mer) 0,29 mg/kg de poids sec (sédiments)
Compartiment terrestre	0,0557 mg/kg de poids sec

1 Toxicité : DNEL non établi

Substance	No CE
Benzoxazole (100 %)	230-426-4

DNEL (composant à 100 %)	Oral	Inhalation	Cutanée
Travailleur - Long terme - Effets systémiques	1	1	1

PNEC (composante à 100 %)	
Compartiment aquatique	Sans objet
Compartiment terrestre	Sans objet

1 Toxicité : DNEL non établi

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Prévoir une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, pour s'assurer que la limite d'exposition professionnelle définie n'est pas dépassée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage	Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des lunettes de sécurité approuvées contre les produits chimiques à l'endroit des yeux l'exposition doit être assurée. Masque respiratoire à particules à haute efficacité avec masque à pression positive couvrant tout le visage.
-------------------------------	---

Protection de la peau	Porter des gants appropriés. Les gants en caoutchouc butyle et nitrile offrent une protection à court terme. Les gants chirurgicaux ultérieurs offrent peu de protection. Les gants doivent être rangés correctement et changé régulièrement, surtout s'il y a eu exposition excessive.
-----------------------	---





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Protection respiratoire	Porter un équipement de protection respiratoire approprié si les contrôles techniques sont insuffisants ou inexistantes et si l'exposition à des niveaux supérieurs à la DNEL est probable. Un masque approprié avec filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.
Autre	Garder les vêtements de travail séparément. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Se laver soigneusement les mains après la manipulation.

## Contrôle de l'exposition dans l'environnement

S'assurer de l'efficacité des mesures de contrôle lorsque l'on travaille à l'intérieur des limites spécifiées à la section 6.2 de chaque SES.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide visqueux - différentes couleurs possibles
Odeur	Ester comme
pH	Sans objet
Point de fusion	Sans objet
Point d'ébullition	> 200°C
Point d'éclair	> 150°C
Limites d'inflammabilité (inférieures) (%v/v)	Sans objet
Pression de vapeur	-
Solubilité (eau)	Non soluble
Solubilité	Bonne solubilité avec la plupart des solvants organiques
Température d'auto-allumage	380°C
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés oxydantes	Sans objet
Densité relative	1.1-1.2 (eau = 1)
Viscosité	1-2 Pa-s

### 9.2 Autres informations

Aucune.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Voir partie 10.2.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de température normales. Stable s'il est entreposé et manipulé selon les prescriptions et les indications.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse. Peut polymériser.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les initiateurs de radicaux libres. Éviter le contact avec les isocyanates et les agents oxydants. Éviter tout contact avec les initiateurs de polymérisation vinylique. Éviter l'exposition à des températures élevées, à la lumière directe du soleil ou aux rayons ultraviolets (UV).

### 10.5 Matériaux incompatibles

Éviter le contact avec les initiateurs de formation de radicaux, les peroxydes, les alcalis forts ou les métaux réactifs pour éviter la polymérisation exothermique.

### 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En ce qui concerne les produits de décomposition possibles, se reporter à la section 5.oxydes de carbone.		
<b>SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</b>		
<b>11.1</b>	<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	
	<b>Stable Toxicité aiguë :</b>	
	<u>Oligomère méthacrylique (100%)</u>	
	DL50 aiguë orale rat	> 2000 mg/kg
	DL50 aiguë par voie cutanée lapin	> 2000 mg/kg
	Irritation cutanée (lapin, 24 h, Draize)	Pas d'irritation
	Irritation des yeux (lapin, Draize)	Pas d'irritation
	Inhalation/sensibilisation cutanée (cobaye, GPMT)	Pas de sensibilisation
	Danger d'aspiration	Aucun risque d'aspiration prévu
	<u>Méthacrylate de glycol (100%)</u>	
	DL50 aiguë orale rat	>5000 mg/kg
	DL50 aiguë par voie cutanée lapin	>5000 mg/kg
	Irritation cutanée (lapin, 24 h, Draize)	Pas d'irritation
	Irritation des yeux (lapin, Draize)	Irritant
	Inhalation/sensibilisation cutanée (cobaye, GPMT)	Sensibilisation
	Danger d'aspiration	Aucun risque d'aspiration prévu
	Toxicité chronique par voie orale chez le rat (OESO 422)	> 100 mg/kg
	Toxicité pour la reproduction (études animales)	Aucune suspicion d'effet toxique sur la reproduction
	<u>Acrylate d'uréthane oligomère (100%)</u>	
	Irritation cutanée	Irritant
	Irritation des yeux	Irritant
	Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
	Danger d'aspiration	Aucun risque d'aspiration prévu
	<u>Oxyde de phosphine (100%)</u>	
	DL50 aiguë orale rat	> 2000 mg/kg
	Irritation cutanée (lapin, 24 h, Draize)	Pas d'irritation
	Irritation des yeux (lapin, Draize)	Pas d'irritation
	Souris sensorielle LLNA (OESO 429)	Sensibilisation
	Danger d'aspiration	Aucun risque d'aspiration prévu
	Toxicité chronique (études animales)	Peut causer des dommages après l'ingestion répétée de doses élevées.
	Toxicité pour la reproduction (études animales)	Suggérer un effet d'altération de la fertilité
	<u>Benzoxale (100%)</u>	
	Irritation de la peau	Pas d'irritation
	Sensation de la peau	Pas de sensibilisation
<b>SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES</b>		
<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	
	<u>Oligomère méthacrylique (100%)</u>	
	Toxicité pour les poissons (mg/l)	LL50 (96 h) (Oncorhynchus mykiss) (OESO 203) >100
	Invertébrés aquatiques (mg/l)	EL50 (72 h) (Daphnia magna) (OESO 202) >100
	Plantes aquatiques (mg/l)	EL50 (72 h) (Pseudokirchneriella subcapitata) (OCDE 201) >100
		CSEO (72 h) (Selenastrum capricornutum) (OESO 201) >100
	Microorganismes (mg/l)	NOEC (28 d) (suldge activé) (DEV L8) 14,3





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Méthacrylate de glycol (100%)</u>		
Toxicité pour les poissons (mg/l)	LL50 (96 h) (Oncorhynchus mykiss) (OESO 203)	>100
Invertébrés aquatiques (mg/l)	CSEO (21 d) (Daphnia magna) (OESO 202)	24,1
	CE50 (48 h) (Daphnia magna) (OESO 202)	380
Plantes aquatiques (mg/l)	CE50 (72 h) (Selenastrum capricornutum) (OESO 201)	836
	CSEO (72 h) (Selenastrum capricornutum) (OESO 201)	400
Microorganismes (mg/l)	CE50 (16 h) (Pseudomonas fluorescens) (DEV L8)	>3000
<u>Acrylate d'uréthane oligomère (100%)</u>		
Aucune donnée disponible.		
<u>Oxyde de phosphine (100%)</u>		
Toxicité pour les poissons (mg/l)	CL50 (96 h) (rerio Brachydanio) (OESO 203)	>90
Invertébrés aquatiques (mg/l)	CE50 (48 h) (Daphnia magna) (OCDE 202)	>1175
Plantes aquatiques (mg/l)	CE50 (72 h) (Desmodemus subspicatus) (OCDE 201)	>260
Microorganismes (mg/l)	CE50 (3 h) (Boues activées) (DEC L8)	>100
<u>Benzoxazole (100 %)</u>		
Toxicité pour les poissons (mg/l)	CL50 (96 h) (rerio Brachydanio) (OESO 203)	>100
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	
<u>Oligomère méthacrylique (100%)</u>		
Peu biodégradable.		
Renseignements sur l'élimination :		
24% après 28 jours (OESO 301D)		
54% après 63 j (OESO 301D)		
<u>Méthacrylate de glycol (100%)</u>		
Facilement biodégradable.		
Renseignements sur l'élimination :		
84% de réduction de DOC (28 d) (OESO 301 D)		
<u>Acrylate d'uréthane oligomère (100%)</u>		
Aucune donnée disponible.		
<u>Oxyde de phosphine (100%)</u>		
Peu biodégradable. Pas facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE)		
Renseignements sur l'élimination :		
< 20% DBO de la ThOD (28 d) (OCDE 301 F) (boues activées)		
<u>Benzoxazole (100 %)</u>		
Aucune donnée disponible.		
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	
<u>Oligomère méthacrylique (100%)</u>		
Possiblement bioaccumulable.		
<u>Méthacrylate de glycol (100%)</u>		
On ne doit pas s'attendre à une accumulation dans les organismes.		







	<u>Acrylate d'uréthane oligomère (100%)</u>
	Aucune donnée disponible.
	<u>Oxyde de phosphine (100%)</u>
	Ne s'accumule pas de façon significative dans les organismes.
	Facteur de bioconcentration : 23 - 55 (56 j), Cyprinus carpio (mesuré) : ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
	<u>Benzoxazole (100 %)</u>
	Pas de données disponibles.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>
	<u>Oligomère méthacrylique (100%)</u>
	Soluble dans l'eau. Adsorption : eau - Log Koc : 3,88.
	<u>Méthacrylate de glycol (100%)</u>
	La substance ne s'évaporerait pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau. On ne s'attend pas à une adsorption sur la phase solide du sol.
	<u>Acrylate d'uréthane oligomère (100%)</u>
	Aucune donnée disponible.
	<u>Oxyde de phosphine (100%)</u>
	La substance ne s'évaporerait pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau. On ne s'attend pas à une adsorption sur la phase solide du sol.
	<u>Benzoxazole (100 %)</u>
	Aucune donnée disponible.
<b>12.5</b>	<b>Résultats de l'évaluation PBT et vPvB</b>
	<u>Oligomère méthacrylique (100%)</u>
	PBT : non
	vPvB : non
	<u>Méthacrylate de glycol (100%)</u>
	PBT : non
	vPvB : non
	<u>Acrylate d'uréthane oligomère (100%)</u>
	PBT : non
	vPvB : non
	<u>Oxyde de phosphine (100%)</u>
	PBT : non
	vPvB : non
	<u>Benzoxazole (100 %)</u>
	PBT : non





	vPvB : non
<b>12.6</b>	<b>Autres effets néfastes</b>
	<u>Oligomère méthacrylique (100%)</u>
	Sans objet.
	<u>Méthacrylate de glycol (100%)</u>
	Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les cours d'eau ou les canalisations d'eaux usées.
	<u>Acrylate d'uréthane oligomère (100%)</u>
	Sans objet.
	<u>Oxyde de phosphine (100%)</u>
	Sans objet.
	<u>Benzoxazole (100 %)</u>
	Aucune donnée disponible.
<b>SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>
	Ne pas rejeter dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines. Éliminer conformément aux réglementations nationales, provinciales et locales en vigueur la réglementation. Incinérer dans des conditions contrôlées et approuvées, en utilisant des incinérateurs pour l'élimination des produits chimiques organiques. Décontaminez les fûts vides avant de les recycler.
<b>SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU</b>
	Non classé comme marchandise dangereuse en vertu des règlements de transport.
<b>14.2</b>	<b>Nom d'expédition propre à l'ONU</b>
	Sans objet.
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>
	Sans objet.
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage</b>
	Sans objet.
<b>14.5</b>	<b>Dangers pour l'environnement</b>
	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>
	-
<b>14.7</b>	<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au recueil IBC</b>
	-
<b>SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>	
<b>15.1</b>	<b>Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange</b>
	Si des informations autres que les informations relatives à la réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement qui sont mentionnées ailleurs dans cette fiche de données de sécurité sont requises, veuillez utiliser les informations énumérées à la section 1 pour savoir si ces informations spécifiques sont disponibles. Les informations relatives aux différents composants du mélange sont accessibles de la même manière.
<b>15.2</b>	<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>
	Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le composant individuel suivant (100 %) : Méthacrylate de glycol.
<b>SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>	





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement (CE) n° 453/2010.	
Les informations fournies dans la présente fiche signalétique sont exactes au meilleur de notre connaissance et de notre croyance à la date de publication. Les informations fournies ne sont données qu'à titre indicatif pour une manipulation et une utilisation en toute sécurité, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel procédé, sauf indication contraire dans le texte.	
LÉGENDE	
<b>Remarque :</b> La présente fiche de données de sécurité ne contient pas nécessairement tous les éléments suivants :	
IOELV :	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle.
WEL :	Limite d'exposition en milieu de travail.
Sen :	Capable de provoquer une sensibilisation respiratoire.
Carc :	Capable de causer le cancer et/ou des dommages génétiques héréditaires.
COM :	L'entreprise vise à contrôler l'exposition sur son lieu de travail à cette limite.
LTEL :	Limite d'exposition à long terme.
STEL :	Limite d'exposition à court terme.
TWA :	Moyenne pondérée dans le temps.
STOT SE :	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique.
Repr. :	Toxicité pour la reproduction.
Aquatich aigu/chronique :	Dangereux pour le milieu aquatique.
Texte intégral des phrases H/P/R	
H317 :	Peut causer une réaction allergique cutanée.
H319 :	Provoque une grave irritation des yeux.
H361f :	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411 :	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412 :	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H413 :	Peut causer des effets nocifs à long terme pour la vie aquatique.
P261 :	Éviter de respirer les vapeurs.
P272 :	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 :	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 :	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un appareil de protection des yeux et du visage.
P302 + P352 :	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 :	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362 + P364 :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P501 :	Éliminer le contenu/contenant avec les déchets dangereux conformément aux réglementations locales, provinciales ou nationales la législation. Incinérer dans des conditions contrôlées et approuvées, en utilisant des incinérateurs appropriés pour l'élimination des matières organiques inflammables.

